



LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE AU CME



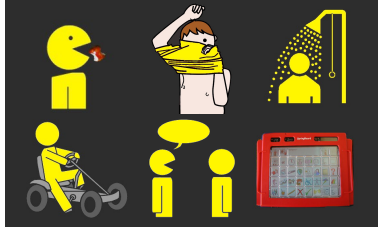
1 PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

J'ai le droit d'être respecté dans ma différence, quelle que soit la couleur de ma peau, quel que soit l'endroit où je suis né, quelles que soient mes convictions religieuses ou celles de mes parents que je sois petit ou grand, quel que soit mon handicap et quel que soit mon âge.



2 LE DROIT A UNE PRISE EN CHARGE OU UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

J'ai le droit d'être aidé par mes parents et toutes les personnes qui travaillent dans le centre qui m'accueille pour que je puisse manger, m'habiller, me laver, me déplacer, m'exprimer avec ma voix ou avec d'autres moyens adaptés.



3 LE DROIT A L'INFORMATION

J'ai le droit d'être présent avec vous, quand vous parlez de moi avec mes parents.



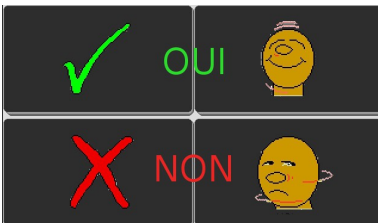
3 LE DROIT A L'INFORMATION

Dites à mes parents où se trouvent dans le CME les informations et documents qui peuvent les aider et m'aider dans la vie de tous les jours.



4 LE PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT CLAIR ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Demandez-moi si je suis d'accord ou pas avec ce que vous me proposez ou me demandez de faire. Si je ne peux pas parler, apprenez-moi à répondre par oui ou non avec mon corps ou avec un pictogramme.



5 LE DROIT A LA RENONCIATION

Dans le centre qui m'accueille; j'ai le droit de dire : "je ne veux pas quelque chose" ou "je veux quelque chose d'autre". Par exemple : je ne veux pas mettre mes attelles, je ne veux pas aller à telle ou telle séance ou activité ... Mais je ne peux pas décider tout seul pour tout.



6 LE DROIT AU RESPECT DES DROITS FAMILIAUX

J'aime bien retrouver ma famille le soir. Si je dors au studio ou si je pars en séjour, laissez-moi une photo de mes parents ou un numéro de téléphone pour les appeler. Si mes parents appellent, laissez-moi les écouter ou leur parler.



7 LE DROIT A LA PROTECTION

Le respect de la confidentialité

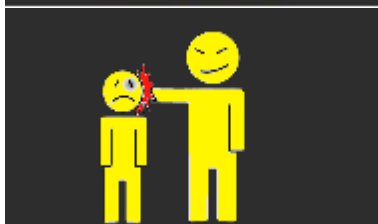
Les informations qui me concernent : ça ne regarde pas tout le monde.



7 DROIT A LA PROTECTION

Le droit à la non violence

Personne n'a le droit de me taper ou me faire du mal en me disant des choses pas gentilles. Les adultes n'ont pas le droit de m'embrasser sur la bouche, ou de me toucher comme les amoureux.



7 DROIT A LA PROTECTION

Le droit d'être soigné

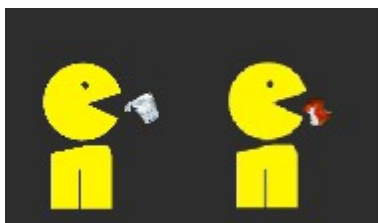
Le droit d'être soigné par un docteur quand je suis malade et celui d'avoir des médicaments.



7 DROIT A LA PROTECTION

Le droit à la sécurité alimentaire

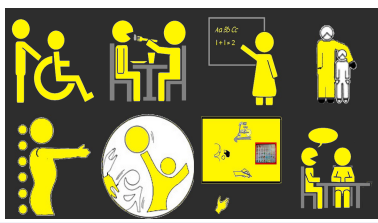
Le droit d'avoir à boire suffisamment pour m'hydrater et de manger des produits qui ne me rendront pas malades. Il me faut peut être des textures adaptées pour que je ne fasse pas des fausses routes désagréables et dangereuses.



7 DROIT A LA PROTECTION

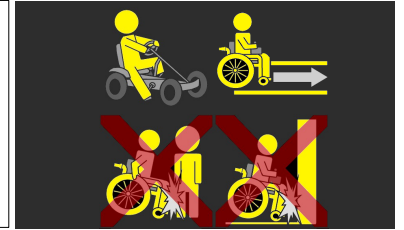
Le droit à des soins adaptés

J'ai le droit à une aide différente des personnes qui ne sont pas handicapées, pour faire des progrès, pour apprendre des choses et me débrouiller un peu seul si possible



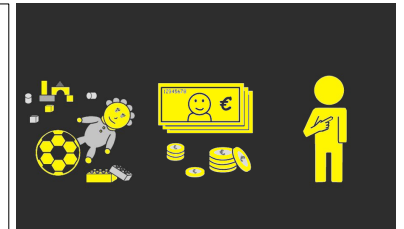
8. LE DROIT A L'AUTONOMIE

J'ai le droit de bouger et de me déplacer librement avec mon fauteuil ou autre, à condition que je ne me fasse pas mal et que je ne fasse pas mal aux autres.



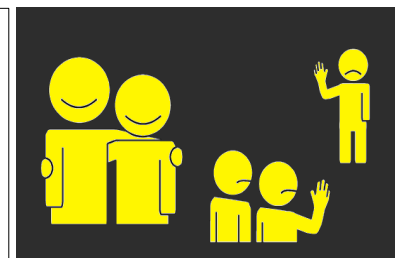
8. LE DROIT A L'AUTONOMIE

J'ai le droit d'avoir mes jouets, mes objets personnels ou mon argent à moi.



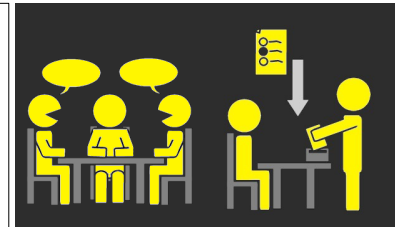
9. PRINCIPE DE PREVENTION ET DE SOUTIEN

Je peux rester longtemps dans le centre qui m'accueille. Il peut arriver que j'aime trop les personnes qui s'occupent de moi. Si je dois partir un jour, ça ne sera pas facile pour moi. Pour m'aider, il ne faut pas que les adultes qui travaillent au centre soient trop copains avec moi ou avec ma famille.



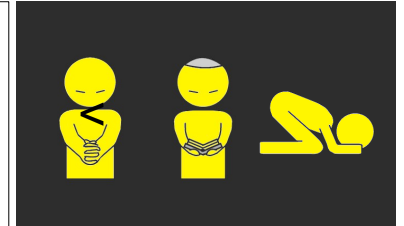
10. DROIT A L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUES A LA PERSONNE ACCUEILLIE

J'ai le droit de dire ce que je pense. J'ai aussi le droit de faire partie du Conseil des élèves et lorsque j'aurais 18 ans, demandez-moi si je veux aller voter.



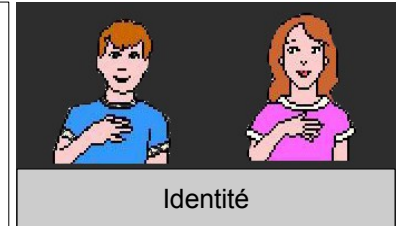
11. DROIT A LA PRATIQUE RELIGIEUSE

J'ai le droit de pratiquer ma religion, à condition que cela ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



12. RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITE

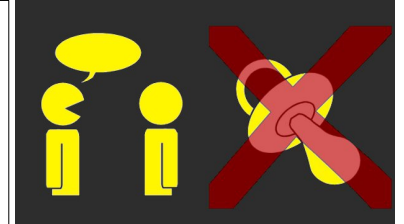
J'ai un nom de famille, un prénom. Appelez moi par mon vrai prénom. N'utilisez pas un diminutif lorsque vous m'appellez. Cela appartient à ma famille. N'oubliez pas que je grandis comme tout le monde.



Identité

12. RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITE

Parlez-moi normalement sans m'infantiliser, c'est-à-dire me parler comme si j'étais un bébé ou un tout petit enfant.



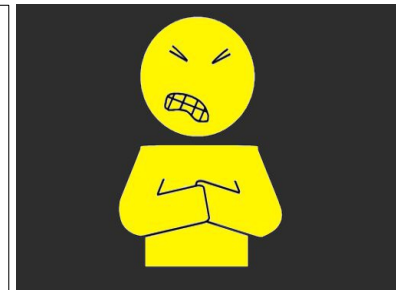
12. RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITE

Adressez-moi la parole directement ; pas à mon accompagnateur. Ne parlez pas de moi en disant "il" ou "elle" lorsque je suis présent ou présente.



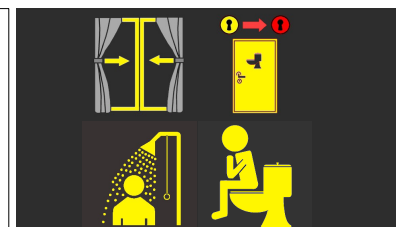
12. RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITE

Les personnes polyhandicapées ont parfois des expressions du visage ou des mouvements brusques. Cela ne veut pas dire toujours que nous avons mal ou que nous sommes agressifs. Ce sont des mouvements involontaires. N'ayez pas peur et ne vous moquez pas.



12. RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITE

Tirez les rideaux lorsque je suis à la Douche ou aux toilettes



12. RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITE

Ne racontez pas des choses sur moi ou sur ma famille à tout le monde.

